

Commune de WATERMAEL-BOITSFORT
Madame Anne DIRIX
Echevine de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/1523 (corr. Mme I. VANDEN EYNDE)
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.115/s.389
Annexes : 5 plans

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue Philippe Dewolfs, 7.
Transformation en logement d'un rez-de-chaussée horeca.

En réponse à votre lettre du 21 mars 2006, en référence, reçue le 23 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 5 avril 2006 concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la réaffectation du rez-de-chaussée d'une ancienne maison de style Art déco, actuellement occupé par un horeca, en un appartement avec garage à front de rue. L'immeuble en question se situe dans la zone de protection du parc du Jagersveld, classé comme site.

La CRMS encourage cette transformation et formule les remarques suivantes :

Façade avant

Le projet prévoit la modification complète de la vitrine actuelle en vue de la remise en place de la porte de garage telle qu'elle figure sur les plans à l'origine de la construction en 1937 (arch. H. Gillardin). Il s'agit d'une porte à panneaux ajourés en bois. La restitution à l'identique de l'ancienne porte d'entrée avec motifs Art déco géométrique est également projetée.

La CRMS estime que cette transformation est positive car elle contribuera tant à la remise en valeur de ce petit bâtiment Art déco qu'à l'environnement du parc classé qui lui fait face.

Façade arrière

Concernant les châssis, plutôt que de les remplacer systématiquement, la CRMS demande de les examiner au cas par cas et de les restaurer s'ils sont d'origine.

En tout état de cause, la Commission signale que si leur état ne permet pas de les conserver, elle préconise l'emploi de matériaux durables et satisfaisants sur le plan esthétique, comme le bois. Elle déconseille également le placement de double vitrage dans ce type de construction pour des raisons d'hygiène du bâtiment (problème de condensation).

Intérieur

La Commission encourage l'auteur de projet à conserver le maximum d'éléments d'origine encore existants car ils font partie intégrante du style de la maison (cheminées, baies intérieures, etc.).

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président